



Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2023

Direction de l'instruction publique et de la culture INC

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 10 janvier 2024
N° d'affaire : 2022.STA.1788
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Propositions de classement	3
3.	Demandes de prolongation de délai	4
4.	Motions et postulats ne faisant l’objet d’aucune proposition ni demande	5
5.	Déclarations de planification.....	7
6.	Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit	7

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2023. Le cas échéant, le Conseil-exécutif adresse également ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC) ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai
057-2017 P	Schmidhauser (Interlaken, PLR) Flexibiliser les écoles à journée continue	07.06.2017 Adoption	31.12.2021	La structure de l'offre existante, les processus administratifs et le système de financement des écoles à journée continue ont été examinés par des organismes externes. Cet examen a montré que d'une manière générale, le système des écoles à journée continue fonctionne bien dans le canton de Berne. Le système de financement et la structure tarifaire sont très bien acceptés par les parties prenantes. Les recommandations résultant de l'examen en question concernent presque exclusivement l'aménagement de l'offre et les processus administratifs. Les parties prenantes interrogées estiment qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures en matière de coefficient d'encadrement et de prescriptions concernant la qualification du personnel d'encadrement.
263-2018 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) La promotion du sport commence à l'école avec des enseignantes et enseignants bien formés	11.09.2019 Adoption	31.12.2023	La PHBern a été chargée de procéder à des adaptations dans la filière formant au degré primaire afin de répondre aux exigences de la motion sans provoquer un recul des inscriptions. À partir de l'année de formation 2023-2024, toutes les nouvelles étudiantes et tous les nouveaux étudiants de première année à l'Institut des degrés préscolaire et primaire étudieront les bases de toutes les disciplines, y compris la discipline Sport et activité physique, quelle que soit l'orientation choisie. Cette mesure permettra à toutes les futures enseignantes et à tous les futurs enseignants du degré primaire d'acquérir notamment des connaissances sur l'aspect de la sécurité dans la discipline Sport et activité physique, répondant ainsi à l'exigence principale de la motion. Ces adaptations ont été mises en œuvre.
028-2019 P	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Analyse approfondie du rapport coûts-utilité et des effets des incitatifs de l'école à journée continue	28.11.2019 Adoption	31.12.2023	La structure de l'offre existante, les processus administratifs et le système de financement des écoles à journée continue ont été examinés par des organismes externes. Cet examen a montré que d'une manière générale, le système des écoles à journée continue fonctionne bien dans le canton de Berne. Le système de financement et la structure tarifaire sont très bien acceptés par les parties prenantes. Les recommandations résultant de l'examen en question concernent presque exclusivement l'aménagement de l'offre et les processus administratifs. Ce réexamen ne met pas non plus en évidence la nécessité d'améliorer le bilan coûts-utilité des écoles à journée continue par des mesures appropriées.
207-2020 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Classes enfantines, premier cycle primaire et Basistufe à la même enseigne	18.03.2021 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption	31.12.2023	Une introduction généralisée de 150 pour cent de poste pour le corps enseignant des classes d'école enfantine et des trois premières années du degré primaire serait une mesure très onéreuse. De plus, la pénurie de personnel enseignant ne permet pas de recruter du personnel supplémentaire. Afin d'améliorer les conditions générales du corps enseignant des classes d'école enfantine et des trois premières années du degré primaire, l'octroi de ressources supplémentaires peut toutefois amortir des situations difficiles. Ces ressources peuvent se traduire par exemple par l'attribution de pour cent de poste à la scolarisation intégrative, par l'engagement d'auxiliaires de classe ou par l'octroi de ressources supplémentaires à l'enseignement en tandem (en cas d'hétérogénéité importante, de problèmes de place ou d'autres difficultés). Le Conseil-exécutif a par ailleurs décidé d'augmenter les ressources attribuées aux maîtresses et maîtres de classe au 1 ^{er} août 2024.
231-2020 M	Gerber (Reconvilier, PEV) Vivre le bilinguisme dans le canton de Berne – pour un enseignement immersif de la seconde langue nationale	10.06.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La demande formulée dans la motion sera prise en compte dans la mesure du possible et en tenant compte de la pénurie de personnel enseignant. Les commissions scolaires peuvent autoriser l'autre langue nationale comme langue d'enseignement dans certaines disciplines si le corps enseignant dispose des qualifications requises. Par ailleurs, la diffusion d'informations sur les échanges linguistiques permet de développer ceux-ci. Enfin, la réalisation d'une expérience pédagogique permettra d'étudier les effets pédagogiques de l'enseignement par immersion dans les établissements de la scolarité obligatoire, comme par exemple la compétence pour passer aux degrés scolaires suivants.

029-2021 M	von Greyerz (Bern, PS) du 09.03.2021 Pour un système d'encouragement transparent et durable des orchestres professionnels	14.03.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La Section cantonale Encouragement des activités culturelles et la section des affaires culturelles de la ville de Berne ont élaboré conjointement les bases d'un nouveau modèle d'encouragement des ensembles musicaux professionnels en ville de Berne. La mise au concours pour la première période de subventionnement (2024-2027) a eu lieu au printemps 2023. Quatre ensembles musicaux bénéficieront, dans le cadre de ce nouveau modèle d'encouragement, d'une aide financière pour la période de subventionnement 2024-2027.
147-2021 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) du 16.06.2021 Tenons compte de l'expérience et des acquis de la numérisation de l'école	14.03.2022 Vote point par point : Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Dans son rapport du 16 août 2023 « Contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) », le Conseil-exécutif indique au chapitre 4.5 qu'il maintiendra l'actuelle répartition des charges. Le canton ne prendra pas en charge les charges d'exploitation imputables aux communes.
243-2022 M	Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) du 28.11.2022 Encourager les jeunes talents musicaux bernois en appliquant sans tarder l'article 67a de la Constitution fédérale	08.03.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption Chiffre 5 : adoption	31.12.2025	La demande formulée dans la motion a été mise en œuvre dans le cadre de l'ordonnance du 20 septembre 2023 sur l'exécution du régime d'encouragement relatif au programme «Jeunes Talents Musique» (OJTM).
260-2022 M	Zryd (Magglingen, PS) du 01.12.2022 Garantir les cours de natation	14.06.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les autorités de surveillance scolaire accompagnent les communes dans la mise en œuvre du plan d'études. Cet accompagnement met en évidence les difficultés de mise en œuvre. Cependant, rien ne permet d'affirmer que les contrôles obligatoires de sécurité aquatique ne peuvent pas être effectués en raison d'une pénurie d'enseignantes et d'enseignants qualifiés ou d'un accès limité à une infrastructure adaptée. Le respect du plan d'études est garanti.
034-2023 M	Vögeli (Frauenkappelen, PVL) du 06.03.2023 Pour décharger les écoles, renforçons la santé psychique !	14.06.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Dans le cadre du dialogue pédagogique, des exemples sur la manière de promouvoir la santé des membres du corps enseignant et des élèves sont présentés aux établissements de la scolarité obligatoire (p. ex. deux conférences au Kursaal proposant plus de 30 ateliers chacune). De plus, l'Institut de formation continue de la PHBern proposera, dès août 2024, une nouvelle filière CAS sur la santé psychique à l'école. Au degré secondaire II, cette question est abordée dans le cadre des entretiens de reporting/controlling avec les écoles moyennes qui sont en cours. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, de nombreuses formations et prestations dans le domaine de la santé psychique sont déjà proposées, tant dans le cadre des formations initiales et continues proposées par la PHBern et la HEP-BEJUNE que dans le cadre des mesures de détection et d'intervention précoces proposées aux membres des hautes écoles. Le Service de conseil des hautes écoles bernoises, en particulier, veille à garantir un élargissement et une adaptation de l'offre.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition P1 / P2
158-2020 M	Gerber (Reconvilier, PEV) Introduire l'écriture de base (Basisschrift) aussi pour la partie romande du canton de Berne	18.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La demande formulée dans la motion est en cours de mise en œuvre, en collaboration avec la Commission des moyens d'enseignement et du plan d'études de la partie francophone du canton (COMEIO).	P2
210-2020 M	Bachmann (Nidau, PS) Révision de la loi sur l'école obligatoire	18.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	La mise en œuvre de la demande formulée dans la motion sera examinée lors de la prochaine révision de la loi sur l'école obligatoire. Une telle révision n'est pas prévue pour l'instant.	P2
214-2020 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Envoyer des classes d'écoles combattre les plantes néophytes et ramasser des déchets	10.06.2021 Vote point par point : Chiffre 3 : adoption	31.12.2023	Un plan directeur est en cours d'élaboration pour la mise en œuvre de la motion 247-2019. Celui-ci prévoit la possibilité d'impliquer les classes et de les indemniser pour le travail fourni.	P2
275-2020 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Étayer l'enseignement du français par des faits	10.06.2021 Adoption	31.12.2023	La demande formulée dans la motion est examinée en 2023 dans le cadre de la vérification de l'acquisition des compétences de base menée à l'échelle nationale. Les résultats seront publiés en 2024.	P2

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai
257-2018 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Pour des moyens d'enseignement plus durables, meilleur marché et plus écologiques à l'école obligatoire	11.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 4 : adoption	31.12.2023	Des informations au sujet de la mise en œuvre des demandes formulées aux chiffres 1 et 2 de la motion ont été données dans le document « Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2020 ». Concernant la mise en œuvre de la demande formulée au chiffre 4 : le Conseil-exécutif a procédé à de nombreuses clarifications concernant l'éventualité de vendre la participation du canton de Berne aux éditions scolaires Schulverlag plus AG. Ces examens ont nécessité plus de temps que prévu. Le processus n'a pas encore pu être achevé.
106-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Pas d'obligation de manifester – restaurer la neutralité politique à l'école obligatoire !	28.11.2019 Adoption	31.12.2023	Des informations destinées aux communes seront communiquées en 2024.
049-2022 M	Wildhaber (Rubigen, PS) du 08.03.2022 Exploiter tout le potentiel : soutien des professionnelles et professionnels dans leur formation pour intégrer le corps enseignant	07.09.2022 Vote point par point : Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat Chiffre 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	Les professionnelles et professionnels qui n'ont pas droit aux subsides de formation établis et qui se forment à l'enseignement en cours d'emploi pourront bénéficier pour une durée limitée d'un congé de formation au deuxième semestre de l'année scolaire 2023-2024.
074-2022 M	Gimmel (Thun, UDC) du 16.03.2022 Centre de formation MEM 4.0 à Thoun	29.11.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	La réforme professionnelle FUTUREMEM a été reportée de 2025 à 2026. Cette réforme de fond comportera de nouveaux champs d'apprentissage et de nouvelles options. Les conséquences sur l'évolution des contrats d'apprentissage et, partant, sur l'organisation des écoles professionnelles formant aux professions concernées étant imprévisibles pour le moment, la réforme ne pourra être mise en œuvre que lorsque les questions en suspens auront été clarifiées.
165-2022 M	PLR (Arn, Muri b. Bern) du 05.09.2022 Modifier la perméabilité dans la loi sur l'école obligatoire	14.06.2023 Adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les possibilités de mise en œuvre de la demande formulée dans la motion seront examinées lors de la prochaine révision de la loi sur l'école obligatoire.
166-2022 M	PLR (Kohler, Spiegel) du 05.09.2022 Halte à la pénurie de personnel enseignant : les conditions de travail doivent être améliorées rapidement grâce à des mesures efficaces et à un changement de la stratégie pédagogique	29.11.2022 Adoption	31.12.2024	Chiffre 1 : le fait que la commune puisse disposer de différentes manières des ressources allouées aux mesures de pédagogie spécialisée ordinaires (pool de leçons), et donc d'ouvrir des classes spéciales, est un thème régulièrement abordé lors des entretiens annuels de l'inspection scolaire avec les communes. La demande visée au chiffre 1 est donc mise en œuvre en fonction de la situation avec les communes. Chiffre 2 : la modification du 10 juin 2021 de la loi sur l'école obligatoire a entraîné l'introduction de la procédure d'évaluation standardisée. Cette procédure s'applique à une situation concrète et tient compte non seulement des besoins de l'enfant, mais aussi des possibilités de l'école. Elle permet de s'interroger régulièrement sur les limites de l'enseignement intégré et de redéfinir celles-ci. La demande formulée au chiffre 2 est donc mise en œuvre en permanence. Chiffre 3 : afin d'améliorer encore les conditions de travail du corps enseignant, la Direction de l'instruction publique et de la culture a prévu l'élaboration de nouvelles mesures en collaboration avec l'Association des communes bernoises, les associations professionnelles et les associations du personnel. Un premier train de mesures a été mis en œuvre dans le cadre de la modification de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant, qui entrera en vigueur le 1 ^{er} août 2024. Chiffres 4 et 5 : La mise en œuvre des demandes formulées dans la motion est en cours d'examen.
169-2022 M	Widmer (Bern, Les Verts) du 05.09.2022 Protéger le personnel enseignant et les élèves tout en améliorant le climat d'apprentissage : le canton et les communes doivent s'allier pour installer des filtres à air et des purificateurs d'air dans les salles de classe	29.11.2022 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2024	De concert avec l'Association des communes bernoises, une analyse de la situation dans les écoles est en cours et des mesures d'amélioration sont à l'étude, en particulier en ce qui concerne les rénovations et les nouveaux bâtiments.
170-2022 M	Schönenberger (Schwarzenburg, PS) du 05.09.2022 Amélioration effective de la qualité de l'air dans les salles de classe	29.11.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	De concert avec l'Association des communes bernoises, une analyse de la situation dans les écoles est en cours et des mesures d'amélioration sont à l'étude, en particulier en ce qui concerne les rénovations et les nouveaux bâtiments.

190-2022 P	Le Centre (Bichsel, Merligen) du 12.09.2022 Améliorer la continuité et la prévisibilité dans l'enseignement	08.03.2023 Vote point par point : Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat Chiffre 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les travaux relatifs à l'examen de la demande ont débuté en 2023.
206-2022 M	Walpoth (Berne, PS) du 14.09.2022 Cours de réanimation dans les écoles du canton de Berne	08.03.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	À l'école obligatoire, des recommandations à l'attention des communes sont en cours d'élaboration avec l'Association des communes bernoises (implication des associations de samaritains locales). Au degré secondaire II, cette question est abordée dans le cadre des entretiens de reporting/controlling avec les écoles moyennes qui sont en cours.
232-2022 M	Pichard (Bienne, PVL) du 28.11.2022 Abolition de la perte d'échelons pour les enseignantes et enseignants de gymnase qui travaillent au degré secondaire I	08.03.2023 Vote point par point : Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	La demande formulée dans la motion est examinée dans le cadre du développement des domaines d'action stratégiques concernant les membres du corps enseignant et les directions d'école et dans le cadre d'ajustements apportés au système salarial.
264-2022 M	Gasser (Ostermundigen, PVL) du 05.12.2022 Renforcer le travail social en milieu scolaire dans le canton de Berne et mieux tirer profit des possibilités offertes par la loi sur l'école obligatoire afin de soulager la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	14.06.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les possibilités de mise en œuvre des demandes sont en cours d'examen.
266-2022 P	Widmer (Berne, Les Verts) du 05.12.2022 Base commune pour l'infrastructure et l'organisation de l'informatique scolaire dans le canton de Berne	15.06.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2025	Les possibilités de mise en œuvre des demandes sont en cours d'examen.
018-2023 M	Matti (Zweisimmen, Le Centre) du 06.03.2023 Des mesures d'urgence pour gérer la crise de la pénurie de personnel enseignant avant la rentrée 2023/2024	14.06.2023 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 3 : adoption	31.12.2025	Les possibilités de mise en œuvre des demandes sont en cours d'examen par les communes, les associations professionnelles et les associations de personnel et les mesures sont mises en œuvre dans la mesure du possible.
019-2023 M	Günthör (Erlach, UDC) du 06.03.2023 Calcul de l'indice social pour la langue seconde	06.12.2023 Adoption	31.12.2023	En cours
080-2023 M	Fisli (Meikirch, PS) du 15.03.2023 Les directions d'école ont besoin d'une dotation de base en EPT	13.09.2023 Adoption	31.12.2025	Les possibilités de mise en œuvre des demandes sont en cours d'examen par les communes, les associations professionnelles et les associations de personnel.
190-2023 M	Ritter (Burgdorf, PVL) du 04.09.2023 Il faut mieux prendre en compte l'expérience professionnelle des enseignantes et enseignants	06.12.2023 Adoption	31.12.2023	En cours

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)					
Titre	Date	Déclaration	Brève description	État de traitement	Statut
Rapport de gestion 2018 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern)	11.09.2019	1	Les organes compétents sont chargés d'améliorer rapidement et notablement la situation financière de la PHBern. Il faut réduire dans les meilleurs délais le risque financier (accumulation d'un capital propre négatif en corrélation avec les futurs excédents de charges prévus) supporté par le canton de Berne en sa qualité de propriétaire.	Dans le nouveau contrat de prestations qu'il a conclu avec la PHBern pour les années 2022 à 2025, le Conseil-exécutif a augmenté de 2 millions de francs la subvention cantonale annuelle prévue à partir de 2022, afin de mieux garantir que la PHBern pourra s'acquitter de ses tâches tout en ayant des comptes annuels équilibrés. L'objectif est aussi de stabiliser le capital propre (négatif) de la PHBern.	Liquidé
Rapport de gestion 2020 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern)	08.09.2021	1	Il s'agit de diminuer le capital propre négatif de la PHBern afin de réduire les excédents de charges prévus et le risque financier que le canton de Berne supporte en sa qualité de propriétaire.	Dans le nouveau contrat de prestations qu'il a conclu avec la PHBern pour les années 2022 à 2025, le Conseil-exécutif a augmenté de 2 millions de francs la subvention cantonale annuelle prévue à partir de 2022, afin de mieux garantir que la PHBern pourra s'acquitter de ses tâches tout en ayant des comptes annuels équilibrés. Cette mesure permet d'éviter autant que possible les excédents de charge et de stabiliser le capital propre (négatif) de la PHBern. En revanche, la totalité du capital propre négatif transféré à la PHBern lors de l'introduction d'une comptabilité propre ne devrait pas pouvoir être résorbé à court terme par cette seule mesure.	En cours

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA CULTURE (INC)				
Titre	Session	Charge	État de traitement	Statut
2021.BKD.18740 Zentrum Paul Klee, travaux de remise en état 2022-2026.	été 2022	À partir du prochain contrat de prestations, le Conseil-exécutif réduit la subvention annuelle d'exploitation accordée au Zentrum Paul Klee de la somme des économies d'énergie réalisées grâce aux investissements consentis.	La subvention annuelle accordée au Zentrum Paul Klee pour les années 2023 à 2026 a été réduite de 30 000 francs. Cela répond à la proposition d'amendement du Grand Conseil en lien avec les travaux de remise en état approuvés à l'été 2022 ; le montant est réduit de la somme équivalant aux économies faites dans le domaine de l'énergie grâce aux investissements effectués. Les économies attendues jusqu'à fin 2026 s'élèvent à 120 000 francs au total, ce qui peut être obtenu avec une réduction linéaire de 30 000 francs par an.	Liquidé
2023.BKD.788 Indemnité en faveur de la commune municipale de Berne pour la prise en charge de tâches en matière de protection des monuments historiques ; subvention annuelle 2024–2027. Autorisation de dépenses, nouvelle dépense périodique, crédit d'engagement (crédit d'objet)	automne 2023	Approbation à condition que la ville de Berne ne se montre pas plus stricte que le canton dans l'application des directives actuelles et futures du SMH dans la perspective de la transition énergétique à amorcer sur les bâtiments.	Les directives du Conseil-exécutif « Installations de production d'énergies renouvelables non soumises au régime du permis de construire » s'appliquent pour tout le canton. Leur mise en œuvre est régulièrement abordée et comparée lors des séances d'échange entre le SMH cantonal et le service des monuments historiques de la ville de Berne.	Liquidé